DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023.15 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Domaines de compétences par thèmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL** MUNICIPAL

Sous matière :

Environnement

Séance du Conseil Municipal du Lundi 23 janvier 2023

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

OBJET: OPERATION « VILLE DURABLE »

N°2023-02-MISSION D'ACCOMPA-

GNEMENT PERSON-NALISE

D'ENERGIE RENOUVE-

LABLE ELECTRIQUE

AVEC LE SYADEN

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 17 JANVIER

2023

AFFICHAGE EN DATE DU: 17 JANVIER 2023

PUBLICATION DE LA

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary

sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Jacqueline RATABOUIL, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à Jacqueline

RATABOUIL,

Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à

BOUILLEUX,

Brigitte BATIGNE Donne procuration à Hélène GIRAL, Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Régine SURRE Donne procuration à Bernard GRIMAUD, Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT, Javier DE LA CASA Donne procuration à Bruno PERLES,

Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM,

Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés:

Delphine SANTINI, Martine LACOMBE,

PRESENTE EN DATE
DU 3 1 JAN. 2023

Secrétaire: Madame Chantal BARTHES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par la délibération n°2022-62 du 27 avril 2022, la ville a désigné l'entreprise SEE YOU SUN afin de mettre en place des ombrières photovoltaïques sur plusieurs aires de stationnement de la ville, débutant ainsi la première phase de déploiement de production d'énergie solaire sur les parcelles propriété de la ville. Il convient désormais de poursuivre ce déploiement notamment via la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments mais aussi sur les bassins de rétention appartenant à la commune.

Il précise que le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil et d'accompagnement de projets à énergie renouvelable thermique au profit des collectivités volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016 du Comité Syndical.

L'accompagnement personnalisé de projets d'énergie renouvelable (ENR) est un service sur un an qui permet d'aider la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les accompagnements techniques administratifs et financiers du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La ville de Castelnaudary doit notamment s'engager à fournir un interlocuteur pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 2500 € pour une durée d'un an. La ville de Castelnaudary s'engage à respecter la charte Energie Renouvelable (ENR) du SYADEN jointe à la convention d'accompagnement personnalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion à la prestation d'accompagnement du projet d'énergie renouvelable (ENR) ELECTRIQUE DU SYADEN, pour le projet photovoltaïque en toiture et photovoltaïque au sol, situés sur plusieurs bâtiments de la ville ainsi que sur plusieurs bassins de rétention ;

DESIGNE Monsieur Bertrand HILLAT, Directeur des Services Techniques, en qualité de référent de la commune pour le suivi d'accompagnement du projet (ENR) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 janvier 2023

120110

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le

3 1 JAN 2023 Certifiée executoire par réception

2 7 JAN. 2023 Par publication le :

Par publication le : 3 1 JAN, 2023 Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Enveyé/en/préfecture le 27/01/2023

Recuren préfecture le 27/01/2023

Publie le

ID: 011-211100763-20230123-DB202315-DE